

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2019

### 2019/44 - ACCUEIL D'UNE UNITÉ D'ÉDUCATION EXTERNALISÉE AU SEIN DE L'ÉCOLE FERRY DEMORY – CONVENTION AVEC L'INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF LINO VENTURA

La Ville de Lille et sa commune associée de Lomme porte de longue date un projet éducatif visant à la réussite éducative et scolaire de tous les enfants. Cette politique s'appuyant sur le Projet Educatif Global de Lille Lomme Hellemmes et sa déclinaison Lommoise Lomme Educ' se traduit notamment par la volonté constante de faciliter l'accès aux activités scolaires, péri et extrascolaires à tous les enfants, notamment à ceux en situation de handicap. Ainsi, la ville développe de longue date le principe de l'école inclusive, conformément à la loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013, qui prévoit que le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

C'est dans cet esprit que la Ville et l'Institut Médico Educatif Lino (IME) Ventura ont travaillé conjointement à l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) au sein de l'école maternelle Ferry / Demory.

Depuis 2015, l'IME bénéficie d'un poste d'enseignement spécialisée à mi-temps au sein de la structure pour répondre à une volonté d'inscrire la scolarité comme un axe essentiel du projet de l'enfant. Une Unité d'Enseignement au sein de la structure a pu être créée, ce qui a permis de qualifier les parcours des enfants et de préparer au mieux ceux-ci à l'obligation scolaire.

Au regard des réussites issues de cette Unité, une étape supplémentaire peut être franchie en externalisant celle-ci au sein d'une école maternelle. Cette externalisation ouvrirait en effet des perspectives en termes d'inclusion des enfants par un partage naturel d'un espace de vie et de socialisation qu'est l'école. Ainsi, les enfants en situation de handicap seraient intégrés avec les autres enfants ce qui favoriserait leur inclusion mais également permettrait aux enfants de l'école de mieux se familiariser avec la question du handicap.

La Ville de Lille et sa commune associée de Lomme, en partenariat avec l'Education Nationale, mettra donc à disposition de l'IME une salle de classe, ainsi que les installations communes de l'école Ferry Demory.

Les modalités de cette UEE sont reprises dans la convention annexée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires de l'école maternelle FERRY/DEMORY à l'Association La Sauvegarde du Nord pour l'accueil de l'Unité d'enseignement externalisé de son Institut médico-éducatif Lino Ventura;
- ◆ **AUTORISER** le Maire de Lille ou l' élu délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme